



Avec le SNUipp-FSU,
obtenir une réduction des effectifs.

Changeons l'école, votons !

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du vendredi 21 décembre 2018

Le bulletin d'adhésion 2018-2019 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Actus

L'équipe départementale du SNUipp-FSU 66 vous souhaite de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année !

Carte scolaire 2019

Dotation académique

La répartition, académie par académie, des postes créés pour la rentrée 2019 a été dévoilée par le ministère de l'Éducation nationale, avec zéro moyen supplémentaire pour un bon tiers d'entre elles.

Ce sont donc seulement **49 postes** qui seront attribués **à notre académie**. **Lorsque le besoin, uniquement pour notre département, et uniquement pour terminer les dédoublements des CE1 en REP, est chiffré à 41 postes, nous pouvons craindre le pire !**

Nous contacterons l'ensemble des écoles du département dès la rentrée des vacances afin de faire émerger l'ensemble des besoins pour notre département. N'hésitez pas à nous contacter si vous craignez une fermeture de classe ou si vous demandez une ouverture.

[L'ensemble des dotations par académie est disponible sur notre site national](#)

Compte-rendu de la CAPD du jeudi 20 décembre

Le Snuipp-FSU est intervenu préalablement pour rappeler le contexte général des mobilisations actuelles (gilets jaunes...), des demandes de différents corps de métiers en matière de pouvoir d'achat et de salaires entre autres choses - nos interventions depuis des années sur ce sujet étaient bien évidemment prémonitoires de ces tensions.

Le SNUipp-FSU a rappelé la volonté du gouvernement de remettre en cause le paritarisme en projetant de supprimer certaines instances de dialogue social. La hausse de participation aux dernières élections professionnelles ainsi que les résultats qui nous ont donné la majorité absolue des voix (54%) et 5 sièges sur 7 en CAPD sont là pour montrer l'attachement des collègues et l'intérêt vital de ces instances paritaires.

Enfin, le SNUipp-FSU est intervenu pour s'inquiéter des faibles moyens qui seront accordés à notre département lors de la prochaine carte scolaire (49 postes pour l'académie de Montpellier), ainsi que pour rappeler les difficultés très fortes et récurrentes parfois vécues par les collègues et les élèves lors de certaines inclusions dans les classes ordinaires.

Le séminaire RASED a fait l'objet d'une longue discussion. Face au satisfecit affiché par l'administration au sujet de l'organisation de ce moment, nous avons réaffirmé notre soutien aux collègues

des RASED qui ont exprimé leur mécontentement. Nous avons dénoncé les dérives possibles de la mise en place des pôles ressources.

Enfin, nous avons fait remarquer que les absences répétées des IEN nuisaient au bon fonctionnement des instances paritaires. Leur absence à cette CAPD et à différents entretiens depuis le début de l'année répond en fait à l'appel d'un syndicat d'IEN ...

Calcul de l'ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

L'Avantage Spécifique d'Ancienneté consiste en une bonification d'un mois d'ancienneté par année d'exercice dans un ou plusieurs établissements ou écoles situées dans les zones du plan violence. Le Snuipp-FSU 66 est réintervenue comme chaque année pour dénoncer le fait que seuls les collègues exerçant en collège sont concernés par cet avantage dans notre département. **Nous avons demandé que les écoles rattachées à ces collèges intègrent le dispositif, pour que les collègues puissent bénéficier de ces bonifications ASA.**

Recours de collègues contre les appréciations lors des rendez-vous de carrière

Voici le bilan des rendez-vous de carrière (RC) de l'année scolaire dernière :

	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
6 ^{ème} échelon 69 appréciations	31 %	44,93 %	5,8 %	4,35 %
8 ^{ème} échelon 106 appréciations	30,19 %	46,23 %	16,98 %	1,89 %
9 ^{ème} échelon 124 appréciations	32,26 %	54,84 %	10,48 %	1,89 %

4 recours gracieux de collègues ont été formulés dans les 30 jours suivant leur notification. Ces demandes ayant été rejetées au préalable par le Directeur académique, elles sont présentées en CAPD pour être discutées avec les représentants du personnel.

Rappelons à toute fin utile que seuls les syndicats SNUipp-FSU 66 et Se-Unsa siègent en CAPD et ont donc pu intervenir sur les situations présentées.

Le SNUipp-FSU, en s'appuyant sur les informations transmises par ces collègues, a longuement débattu au sujet de ces 4 recours : sur les grilles d'évaluations de compétences, sur les rapports écrits et commentaires de l'IEN, sur les rapports d'inspections passées... bref sur l'écart parfois surprenant entre le déroulé de carrière durant des années et la brutale appréciation finale suite au rendez-vous de carrière.

3 des 4 collègues ont ainsi obtenu une réévaluation à la hausse de leur appréciation grâce au SNUipp-FSU 66 !

Questions diverses : 4 déposées par le SE-UNSA 66, 13 déposées par le SNUipp-FSU 66

- Dispositif DOF : À la suite de notre intervention, l'administration nous confirme à nouveau sans

hésitation la pertinence du dispositif DOF, uniquement lorsque les collègues sont volontaires. **Sans volontariat, pas de DOF imposé.**

- Problèmes d'affichage dans i-prof de l'appréciation finale du DASEN suite aux rdv de carrière : nous sommes intervenus pour demander que ces appréciations, au même titre que les notes obtenues tout au long de la carrière, restent visibles dans i-prof.

Il s'agit simplement d'un problème de compatibilité technique de Agape (application de gestion). L'affichage permanent est bien prévu, le temps des mises à jour informatiques ...

- Récupération des heures dépassant les 24h par les brigades : selon le SNUipp-FSU 66, l'abandon de la démarche de récupération pour cause de généralisation des 4 jours doit être revu. En effet, il existe encore beaucoup de disparités d'horaires entre les écoles, tant lors de l'ouverture du matin (8h30, 8h45, 9h) que dans l'équilibre d'heures matin / après-midi (allant de 3h+3h à 3h30+2h30). Le système de récupération de ces heures doit être maintenu, même s'il concerne moins de collègues.

L'administration nous répond que les collègues concernés se rapprochent de leur secrétariat de circonscription, leur situation sera étudiée.

Nous engageons donc les collègues TMB à tenir un décompte de leurs heures et à contacter leur circonscription régulièrement (sans attendre la fin d'année) et à nous envoyer un double de leur demande pour assurer un suivi.

- Imposition des animations pédagogiques pour les collègues à temps partiel :

Le SNUipp-FSU 66 est réintervenue sur l'absence de texte permettant à l'administration d'imposer aux collègues quelque type d'animation pédagogique que ce soit (obligatoire ou non, présentiel ou distanciel...). La seule obligation reste le volume horaire. Ce sont donc les collègues qui doivent pouvoir choisir les animations pédagogiques.

L'administration indique que les IEN sont à même de proposer les animations pédagogiques qu'ils jugent nécessaires aux enseignants de leur circonscription.

Nous avons répondu que cela supposerait que les IEN connaissent les besoins personnels de chaque enseignant de leur circonscription ... Nous vous invitons à prendre contact avec nous si vous rencontrez des problèmes à ce sujet ; nous interviendrons auprès de votre IEN.

- Indemnités payées en février 2019 avec rattrapage sur le dernier trimestre 2018 : quelle incidence sur le prélèvement à la source ?

Les services n'étant pas en charge de ce dossier financier, ils ne peuvent que nous proposer le numéro vert des impôts : 0811-368-368 (numéro gratuit à partir du 1er janvier) ...

L'instauration du prélèvement à la source ne change a priori rien dans la gestion des impôts.

- La circulaire au sujet des déclarations d'intention de grève contient une erreur sur le décompte des jours du délai de dépôt de la déclaration (pour une grève le mardi). **A la demande du SNUipp-FSU 66, cette circulaire sera modifiée.**

- Remplacements et autorisations d'absence lors des stages syndicaux : Malgré ce qui a été remonté au SNUipp-FSU 66, il n'y aurait pas de consigne aux circonscriptions pour que les remplacements pour maladie soient prioritaires sur ces remplacements pour stage syndical (prévus 1 mois à l'avance de surcroît). Et il ne devrait pas y avoir de refus dans les quinze jours avant le stage.

La demande sera transmise aux IEN.

- Dispositif PIAL : nous avons questionné l'administration sur le fonctionnement de ce dispositif, expérimenté sur le collège de Pia.

L'administration nous répond qu'il s'agit d'une mutualisation des AVS, dans le second degré pour l'instant.

- Qu'est-il prévu pour les AVS en fin de contrat :

L'administration indique que si les personnels ont un contrat renouvelable et qu'un avis favorable est donné par l'école, il n'y a pas de souci à la prolongation. Il n'y a pas de possibilité de passer en priorité AESH car le budget AESH 2018 a été totalement utilisé. Il faut attendre le budget 2019, ce qui va poser un problème également pour les notifications qui vont arriver début 2019.

- Changement de circonscription des écoles de Pollestres : nous avons questionné l'administration sur la date de ce changement et les incidences sur les personnels. Nous avons demandé que les collègues TMB puissent choisir entre le rattachement dans ces écoles ou la circonscription Roussillon.

L'administration nous répond que nous sommes dans une année de transition. Le changement devrait s'effectuer pour la rentrée 2020. Dans l'attente, la liaison CM2-6ème par exemple doit se faire logiquement avec le collège Sévigné. Pour autant, il n'y aurait pas de passage de Pollestres en REP+, ce seront donc des "écoles orphelines" qui ne bénéficieront pas des différents accompagnements de la REP+.

- Des départs en formation CAPPEI sont-ils prévus pour l'année prochaine, et comment vont se dérouler nominations sur postes spécialisés lors du prochain mouvement ?

La circulaire CAPPEI sera publiée au mois de janvier pour que les collègues puissent postuler sur les postes vacants. La sélection des collègues pouvant bénéficier d'une formation sera fait avant la CAPD du mois de mars.

Les options du CAPASH devraient encore être prises en compte pour ce mouvement.

Mouvement 2019 : droit de réponse

Le SNUipp-FSU ne vend pas du rêve !

Il est des raccourcis à ne pas faire quand on prône l'honnêteté syndicale.

Nous n'avons pas pour habitude de répondre aux mails ou autres écrits mais lorsque nous sommes cités nous le ferons dorénavant ...

Lors du groupe de travail bilan du mouvement 2018 et perspectives, le SNUipp-FSU a fait de nombreuses propositions, en effet, parfois même reprises à son compte par une autre organisation syndicale.

Quant au fait que « l'entrée dans le métier ne doit pas obligatoirement se faire dans la douleur », nous trouvons un point d'accord : c'est celui-ci ... En revanche, pour le SNUipp-FSU, vendre du rêve ou des chimères pour obtenir des syndicalisations ou des voix électorales est aux antipodes de notre action quotidienne.

Il est des lignes à ne pas franchir : ne pas falsifier l'information et ne pas parler en notre nom !

Lors des mouvements derniers, seuls les collègues ayant une bonification de handicap étaient contraints d'effectuer 15 vœux minimum : en termes d'équité on peut dire que ce n'est pas raccord ! De plus, faire croire aux « entrants dans le métier » que lors du 1er mouvement de sa carrière on peut ne faire que des « vœux plaisirs » en nombre plus que restreint, et que ladite organisation syndicale fera ensuite en sorte qu'ils aient de bons postes aux mouvements suivants (foire aux postes), en termes de transparence... On peut encore mieux faire !

La réalité est tout autre ; l'administration s'appuie sur les vœux formulés au 1er mouvement pour nommer

ensuite ... si ce nombre de vœux n'est pas indicatif alors le collègue peut donc être placé sur un poste n'importe où sur le département ! Il est donc logique que ceux qui conseillent de ne faire que 4 ou 5 vœux au mouvement principal demandent ensuite des nominations à titre provisoire ... ils sont responsables des dernières nominations subies !

Il ne s'agit donc pas, pour le SNUipp-FSU, que les enseignants aient un poste subi coûte que coûte, mais un poste choisit dans une liste donnée, pas nécessairement longue, et que la transparence et l'équité soient de mise pour tous. Une seule et même circulaire mouvement appliquée à tous les collègues doit rester la règle.

Actualité sociale

Une réunion nationale des fédérations de fonctionnaires était prévue ce mardi 18 décembre.

CFDT, UNSA, CFTC et FO ont décidé de ne pas y participer.

Un courrier commun aux Ministres de la Fonction publique pour demander l'ouverture de discussions sur le pouvoir d'achat des agent-es publics a été écrit et envoyé.

Malgré la réitération des propositions de la FSU (fédération du SNUipp), il n'y a pas eu d'accord sur une décision d'action de la Fonction publique pour janvier. Nous ne pouvons que le regretter.

Nous avons insisté à plusieurs reprises sur la responsabilité du mouvement syndical de la Fonction publique à prendre une telle décision alors même que nous savons que la mobilisation est difficile. Le contexte global et la situation faite à la Fonction publique et à ses agent-es sont graves (réforme de la Fonction publique à venir, salaire au mérite, contrat...) et nécessitent des réponses à la hauteur des attaques subies.

Stages du SNUipp-FSU 66

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux

Vous pouvez encore vous inscrire pour nos prochains stages :

- **Le stage « Maternelle »** qui aura lieu le **mardi 5 février au lycée Maillol de Perpignan** (attention : inscription avant le 5 janvier sur Accolad)

- **Le stage « Inclusion »** qui aura lieu le **jeudi 7 février au lycée Maillol de Perpignan** (attention : inscription avant le 7 janvier sur Accolad)

Stage animé par Sophia Catella, membre de l'équipe nationale secteur revendicatif et CHS-CT et Serge Bontoux, membre de l'équipe nationale secteur ASH.

L'inclusion, la gestion des élèves en grande difficulté, la prise en charge des élèves ayant des troubles du comportement... Jusqu'où ? Dans quelles conditions ? Beaucoup de classes, de collègues d'écoles sont touchées, sans trouver des réponses à leurs difficultés.

- **Le stage « Entrants dans le métier : de PES à T3 »** qui aura lieu le **mardi 19 mars 2019 à Perpignan, siège du Snuipp-FSU66, 18 rue Condorcet**

(attention : inscriptions et autorisation d'absence pour formation syndicale à déposer avant le 19 février 2019)

Débuts de carrière : Prendre la main sur son métier. Être acteur, ne pas subir, se former et s'informer...

- **Le stage « Retraites, retraités, retraitables ! »** qui aura lieu le **mardi 09 avril 2019 à Perpignan, siège du Snuipp-FSU66, 18 rue Condorcet**

(attention : inscriptions et autorisation d'absence pour formation syndicale à déposer avant le 10 mars)
